

AIG Europe S.A., société de droit luxembourgeois (RCS n° B 218806). Siège social: Avenue John F. Kennedy, 35 D L-1855, Luxembourg. Agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances (CAA - 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel. : (+352) 22 69 11 - 1, caa @ caa. lu, <http://www.caa.lu>). AIG Europe S.A., succursale Belge, Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles. N° d'entreprise BCE Bruxelles 0692.816.659. Inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084 (BNB – Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, [www.nbb.be](http://www.nbb.be)).

Ce document vous donne un aperçu de l'essentiel du contenu de la couverture et des exclusions spécifiques de cette assurance. Ce document n'est ni sur mesure ni basé sur vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux conditions générales de la police.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Ce produit est une assurance collective souscrite par Belfius Banque S.A. en tant que preneur d'assurance, avec adhésion automatique accordée aux clients Belfius Banque S.A. disposant d'une carte Visa Business Gold (Prepaid/Deferred). Cette assurance est destinée à offrir une assurance business continuity sur certains achats aux clients Belfius Banque S.A. disposant d'une carte Visa Business Gold.



#### Qu'est-ce qui est assuré?

##### Business Continuity

- ✓ Frais de location d'un matériel professionnel de remplacement en cas de Vol aggravé, de Dommage Accidentel ou de Panne de tout équipement destiné à un usage professionnel nécessaire à l'exercice de l'activité professionnelle de l'Assuré et qu'il a payé avec sa Carte.
- Montant assuré : jusqu'à € 150 par jour et € 750 par carte par période de 12 mois consécutifs suivant le premier Sinistre.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

##### Business Continuity:

- ✗ Les vices cachés ou les vices de fabrication du Bien Garanti.
- ✗ Dommages causés intentionnellement au Bien Garanti par l'Assuré, son Conjoint, ses descendants, ascendants ou ses préposés.
- ✗ Les dommages en raison du non-respect des instructions ou des recommandations du fabricant ou du distributeur concernant l'utilisation des biens assurés.
- ✗ Dommages superficiels ou Détériorations.
- ✗ Les dommages causés aux Biens Garantis pendant le transport.
- ✗ La disparition ou la simple perte du Bien Garanti.
- ✗ Le vol autre que le Vol Aggravé.
- ✗ Les dommages qui n'empêchent pas le bon fonctionnement du Bien garanti.
- ✗ La panne qui ne serait pas couverte par le fabricant ou le distributeur.



#### Y a-t-il des exclusions de couverture?

##### Business Continuity

- ! La couverture peut être restreinte en raison du respect de toutes les listes de sanctions applicables (listes OFAC, SDN, UK, BE, LUX, UN, US et EU).
- ! La couverture est acquise uniquement sur tout équipement professionnel acheté par l'Assuré et qui a été payé avec la Carte, pendant la durée de la présente police.
- ! La couverture est acquise dans la mesure où le Vol Aggravé, le Dommage Accidentel ou la Panne survient dans les 24 mois à compter de la date d'achat ou de la date de livraison du Bien Garanti.
- ! L'indemnité ne dépassera pas 7 jours de location.

[Pour une description complète de cette assurance, consultez nos conditions générales disponibles sur www.belfius.be.](http://www.belfius.be)



#### Où suis-je couvert?

- ✓ En Belgique



#### Quelles sont mes obligations?

- Répondre de manière honnête, claire et complète aux questions qui vous sont posées.
- Payer les biens avec la Carte Belfius Visa Business Gold.
- L'assuré doit prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et atténuer les circonstances du sinistre.

- Déclarer le sinistre le plus rapidement possible à AIG Europe S.A., et leur transmettre les documents nécessaires tels que mais sans s'y limiter : Relevé de carte, factures, rapport de police, certificat médical, ... pour la liste complète veuillez vous référer à la rubrique "Procédure en cas de sinistre" listée dans les conditions générales.
- En cas de vol, faire une déclaration auprès des autorités policières locales dans un délai de 24h suivant le sinistre.



### **Quand et comment effectuer les paiements ?**

La prime est payée par le preneur d'assurance. Il n'y a pas de contribution supplémentaire de la part de l'assuré.



### **Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?**

La garantie de ce contrat prend effet (i) pour une nouvelle Carte Belfius Visa Business Gold, à compter de la date de l'activation de la Carte ou (ii) pour une Carte Belfius Visa Business Gold existante, à compter de la date de la notification au titulaire de la Carte que la couverture d'assurance est intégrée dans la Carte Belfius Visa Business Gold.

Toutes les garanties prennent fin immédiatement et expirent automatiquement en cas de non-renouvellement ou d'expiration de la Carte ou si le présent contrat d'assurance/garantie souscrit par Belfius Banque S.A. auprès de AIG Europe S.A. prend fin pour quelque raison que ce soit. En cas de résiliation du contrat collectif, quelle qu'en soit la raison, aucune autre couverture n'est accordée aux titulaires d'une Carte Belfius Visa Business Gold. À titre d'illustration uniquement, cela signifie qu'aucune autre couverture n'est accordée après la résiliation, même si les biens ont été achetés avant la résiliation de la couverture.



### **Comment puis-je résilier le contrat ?**

Si vous résiliez votre Carte Belfius Visa Business Gold, la couverture prendra fin et tous les avantages cesseront. Pour résilier votre Carte Belfius Visa Business Gold, veuillez contacter Belfius Banque S.A..